

COMMUNE DE BINDERNHEIM

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 13 MAI 2024 A 20 H 00

Présents : M. MEMHELD Christian, maire.
M. MARTIN Daniel, Mme ADOLF Denise et M. GERBER Christian, adjoints
Mme BISCHOFF Rachel, M. BUEB Frédéric, Mme DISCHLI Claire, M. KELLER
Franck, M. MATHIS Franck, Mme SCHWEIN Jasmine, M. SOETE Christophe et
Mme WANTZ Jenny

Absents : Mme BAEHR Isabelle et Mme DISCHLI Véronique (excusées)

Assiste : Mme BECK Dorine, secrétaire de mairie.

Après avoir salué l'assemblée, M. le maire ouvre la séance à 20h00.

Secrétariat de séance

Le conseil municipal désigne Mme DISCHLI Claire secrétaire de séance.

37. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance précédente, préalablement diffusé à tous les conseillers, n'a pas suscité d'observations.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal dans sa forme et sa rédaction par l'ensemble des membres présents.

38. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : MACHINE A PIZZA

Par délibération du 23/05/2022, le Conseil Municipal approuvait la convention pour l'installation d'une machine à pizzas, place de la Libération. Après la mise en route à l'automne dernier, il a été nécessaire de mettre en place une poubelle de tri (facturée au prestataire) que les agents communaux vident régulièrement.

A cet effet, il est proposé de revaloriser la redevance à 175 € par mois au lieu de 125 €. De plus, il y a eu scission entre les sociétés API TECH (preneuse initiale) et JUST QUEEN (preneuse actuelle) il est donc indispensable de mettre à jour la convention d'occupation du domaine public.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE de résilier le bail initial signé le 21/06/2022 ;

APPROUVE l'augmentation de la redevance de 125 € à 175 € par mois ;

APPROUVE le nouveau bail au nom de JUST QUEEN ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

39. CONVENTION GRDF POUR L'INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR A L'EGLISE

Vu la nécessité d'installer un service de télérelève des compteurs gaz sur le clocher de l'église Saint-Ulrich par GRDF ;

Vu le compte-rendu de visite technique en date du 16/08/2023 ;

Considérant que le service de télérelève sera implanté dans un bâtiment communal, il est nécessaire d'établir une convention particulière.

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'installation d'un système de télérelève des compteurs gaz sur le clocher de l'église Saint-Ulrich par GRDF ;

APPROUVE la convention particulière du site n°PH41458

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

40. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par réunion du 14 mars 2023, les maires ont été destinataires des prochaines échéances en matière de droit de l'urbanisme. Un projet de PLU à l'échelle intercommunal a été abordé. Afin de déterminer la tendance au sein des communes membres pour savoir si le projet peut prendre forme, il est demandé aux communes de rendre un avis sur ce processus.

Compte tenu de la vétusté de la carte communale de Bindernheim et des évolutions réglementaires (renouvellement SCoT, loi ZAN...), le Maire suggère de transférer la compétence Plan Local d'Urbanisme à la CCRM. Il rappelle que chaque commune restera souveraine dans la délivrance ou non des autorisations ou modifications des documents d'urbanisme sur son territoire.

Le Conseil Municipal

AFFIRME son accord de principe pour la création d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

CHARGE le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

ADOpte A L'UNANIMITE

41. DESIGNATION D'UN ELU POUR LA SIGNATURE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LEQUEL LE MAIRE EST INTERESSE

Le Maire se retire du Conseil Municipal dans la mesure où il est intéressé à titre personnel dans la délivrance d'un dossier d'urbanisme (permis de construire PC 067 040 24 R0007).

M. GERBER Christian, Adjoint, précise que l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. ». Une délégation de signature du Maire à un adjoint ne saurait suffire (CE 26.02.2001 Mme Dorwling Carter et réponse ministérielle JO Sénat 29.01.2009).

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18 I, 2122-19 et L. 2122-23 ;

Vu l'article L.422-7 du code de l'urbanisme,

DESIGNE M. Christian GERBER en tant que délégué pour prendre l'autorisation d'urbanisme, telle que définie ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE (M. le Maire ne participant pas au vote)

42. DROIT DE PREEMPTION FORESTIER

Le Code Forestier, notamment l'article L. 331-22, institue le droit de préemption à la commune si elle est propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à une parcelle (superficie inférieure à 4 ha) en vente et soumise à un document de gestion.

De fait, le Maire soumet une vente des consorts KRETZ pour la parcelle n°81 sise section 2 d'une consistance de 58,24 ares. Le prix de vente a été fixé à 2 329,60 €. La commune dispose d'un délai de 2 mois pour répondre.

Après débat, le Conseil Municipal

DECIDE de ne pas préempter pour ladite parcelle ;

CHARGE le Maire de notifier la présente au notaire en charge du dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

43. CREATION DE POSTES : AGENTS SAISONNIERS

Le Maire explique au Conseil Municipal que des saisonniers vont être recrutés afin de remplacer les agents communaux lors de leurs congés en juillet-août. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mai.

Il est fait état des divers travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts qui pourraient leur être confiés. Le Maire propose donc de créer les postes suivants :

- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter **du 24 juin au 12 juillet 2024** ;

- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter **du 15 juillet au 2 août 2024** ;

Il propose de fixer la rémunération de ces agents à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération C1 afférent à leur grade, soit IB 397 - IM 361.

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE la création des postes suivants :

- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter **du 24 juin au 12 juillet 2024** ;
- 1 poste d'agent saisonnier faisant fonction d'adjoint technique à temps complet à compter **du 15 juillet au 2 août 2024** ;

FIXE la rémunération à l'échelon 1 de l'échelle C1 afférent à leur grade.

ADOpte A L'UNANIMITE

44. DEMANDE ABRI PETANQUE

AJOURNE

45. DECISION MODIFICATIVE N°01/2024

Le Maire indique que GAZ de Bordeaux (fournisseur gaz en 2023) a transmis des avoirs à hauteur de 5 530,41 € pour régulariser certaines périodes de consommation à l'école. Etant donné qu'il s'agit de l'exercice antérieur, les crédits inscrits au budget 2024 sont insuffisants pour enregistrer ses avoirs.

Après l'exposé du Maire, il propose de procéder aux mouvements de crédits suivants :

	Comptes à débiter		Comptes à créditer	
R	75888 – autres produits divers de gestion courante	- 5 000,00 €	773 – mandats annulés sur exercice antérieur	+ 5 000,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

46. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a. Elections européennes

Le Maire invite les conseillers à s'inscrire pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes du 09 juin prochain.

b. Prochains conseils

- Lundi 17 juin à 20h en mairie
- Lundi 08 juillet à 20h en mairie

c. Journée citoyenne

Le Maire rappelle la journée citoyenne du samedi 25 mai (matinée uniquement). Les conseillers sont tous invités à y participer.

d. Marquage au sol

Les stationnements sur les axes principaux ont été réalisés ainsi que la zone de rencontre dans la rue des Frênes et un passage piéton rue de Hilsenheim. Il est envisagé d'ajouter les bandes podotactiles sur les passages piétons qui n'en sont pas encore pourvus.

e. Road Tour Sport pour Tous

M. GERBER Christian rend compte de l'évènement qui s'est tenu le 03 mai. Environ 150 personnes ont participé, les organisateurs étaient très satisfaits et envisagent une reconduction pour les années à venir.

f. Rencontre patrimoine

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 22 mai à 15h en mairie. Actuellement, les participants travaillent sur la libération de la commune.

g. Ville en Selle

M. GERBER Christian rappelle que le challenge démarre le lundi 17 juin et qu'il est possible dès à présent de rejoindre l'équipe de Bindernheim en se connectant soit au site, soit à l'application.

h. Inauguration du stade

Les élus sont invités à l'inauguration du stade du Leh le lundi 27 mai à 18h. Mme Stéphanie Frappart a confirmé sa participation pour la cérémonie officielle qui sera suivie d'un match féminin de gala entre Ebersmunster et Mussig.

i. Circulation

Il est rapporté que la vitesse des automobilistes augmente sur les axes principaux surtout lorsqu'il y a peu de voitures stationnées. M. MARTIN Daniel indique qu'une écluse sera installée en guise de test à la sortie Ouest, rue de Hilsenheim, en collaboration avec la CCRM et la CEA.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 21 heures et 45 minutes.

Dressé à Bindernheim, le 24/06/2024